Résolution présentée par la délégation de la Mauritanie

Thème : Agenda 2030: pour le développement durable

Concerne: La réglementation, la sensibilisation liée au danger de l'alcool et la sécurité routière

L'Assemblée Générale,

Alarmée par l'addiction et la dépendance des jeunes et de la population à la consommation d'alcool,

Révoltée par le nombre élevé d'accidents, de blessures et de maladies chroniques attribuables à l'usage de boissons alcoolisées,

Constatant l'impact économique et social pesant sur les systèmes de santé et sur la sécurité des familles,

Encourageant le financement et la mise en place de programmes nationaux de prévention et d'éducation sensibilisant la population aux dangers des addictions,

Incitant à l'arrêt total de la vente de n'importe quel alcool en n'importe quelle quantité pour préserver la santé d'autrui,

Soutenant que la consommation d'alcool constitue un facteur de risque majeur pour la santé publique et la sécurité routière à l'échelle mondiale,

Affligée par le nombre d'homicides commis sous l'emprise de l'alcool dans le monde qui aurait pu être évité,

Décide de suggérer le développement de programmes d'accompagnement et de soins pour les personnes souffrant de dépendance;

de recommander aux États membres le renforcement des restrictions législatives concernant la vente, la distribution et la publicité des boissons alcoolisées;

d'alerter les états d'un potentiel trafic lié à cette interdiction et de mettre en place des mesures de sécurité contre cela.

Le texte français fait foi.